Renonciation à succession et résiliation

Par cassenoi	sette

Bonjour,

Ma mère est décédée en début de mois. Mon père est décédé il y a plusieurs années. Je suis l'ainée d'une famille de 4 enfants. Nous sommes tous majeurs.

Ma mère vivait avec mes deux jeunes s?urs (20 et 22 ans) dans une maison que j'ai acheté il y a plusieurs années. Nous sommes en train de faire les démarches pour renoncer à la succession car ma mère avait quelques dettes et aucun patrimoine. Je souhaiterai entreprendre dès à présent les résiliations des contrats EDF/EAU/téléphonie du logement pour les mettre au nom d'une de mes s?urs qui vivent désormais dans ce logement sans ma mère. En effet la totalité des contrats étaient à son nom. Puis-je résilier les contrats et prévenir la banque et les impôts du décès de ma mère malgré la renonciation à succession?

En vous remerciant par avance pour votre analyse.

Bonne réception

Cordialement

Par john12

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas résilier les contrats et demander leur transfert au nom d'une de vos soeurs occupant le logement, dès lors que vous êtes propriétaire de la maison, dites-vous. Peut-être vous demandera-t-on un extrait d'acte de décés de votre mère, mais je suppose que vous en avez quelques uns à votre disposition.

Si vous aviez des comptes en ligne pour les divers contrats, (EDF, eau, téléphonie) le transfert serait certainement plus facile. Sinon, en téléphonant aux services, vous devriez y arriver facilement. De toute façon, la renonciation à la succession n'a rien à voir dans ces changements.

Cordialement

_

Par cassenoisette

Bonjour john12, Je vous remercie pour ce retour. Cordialement